

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 26410**

### Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Mention Urbanisme et aménagement

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Jean Jaurès - Toulouse 2	Recteur de l'Académie de Toulouse, Chancelier des Universités, Président de l'Université

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1969)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

341 Aménagement du territoire, urbanisme

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Cette mention se décline en 3 parcours types :

- Action locale et Projets de Territoires (APTER)
- Transports et Mobilités (TRANSMOB)
- Villes, Habitat et Transition Ecologique (VIHATE)

dont les activités et les compétences ou capacités attestées communes sont décrites ci-après.

Pour consulter les informations spécifiques aux parcours types, se référer aux liens Internet renvoyant vers les fiches parcours types des établissements.

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

Réalisation de diagnostics territoriaux et d'analyses urbaines

Conception et animation de politiques publiques urbaines et territoriales

Coordination de projets urbains et territoriaux

Montage d'opérations d'urbanisme

Médiation et accompagnement de projets associatifs relevant du domaine

Recherche et expertise spécialisée dans le cadre des études urbaines

- Analyser des situations territoriales complexes à partir de données statistiques, documentaires, paysagères et de la prise en compte des systèmes d'acteurs et de leurs représentations

- Spatialiser l'information dans une perspective stratégique

- Conduire un projet urbain ou territorial (prospection, conception, animation, mise en œuvre et gestion, évaluation)

- Concevoir et mettre en œuvre une politique publique comportant une dimension territoriale

- Pouvoir contribuer à la production de connaissances et actualiser ses compétences par la veille, dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement, en relation avec l'état de la recherche et l'évolution de la réglementation

- S'adapter aux contextes de travail pluridisciplinaire et collaboratif propre à l'urbanisme, à l'aménagement et au développement local

- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes.

- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.

- Évaluer et s'auto évaluer dans une démarche qualité.

- S'adapter à différents contextes socioprofessionnels et interculturels, nationaux et internationaux.

- Rédiger des cahiers des charges, des rapports, des synthèses et des bilans.

- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, en français et dans au moins une langue étrangère, et dans un registre adapté à un public de spécialistes ou de non-spécialistes.

- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information de manière adaptée ainsi que pour collaborer en interne et en externe.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

M Activités spécialisées, scientifiques et techniques

O Administration publique

- Chargé d'études, de planification, de recherche

- Chargé de développement local, urbain, économique, touristique, culturel, habitat, transports

- Attaché territorial, chargé de mission

- Chef de projet urbain, territorial

- Urbaniste

- animateur de développement local, régional

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

K1802 : Développement local

**Modalités d'accès à cette certification**

**Descriptif des composantes de la certification :**

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Pour l'obtention du diplôme de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 15 avril 2016 accréditant l'Université Toulouse-II en vue de la délivrance de diplômes nationaux

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (J.O. n° 98 du 26 avril 2002, p. 7513)

**Références autres :**

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O du 27 avril 2002

Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master

**Pour plus d'informations****Statistiques :**

Observatoire de la Vie Etudiante et de l'Insertion Professionnelle- OVE

<http://www.univ-tlse2.fr/accueil-utm/universite/organisation/services/observatoire-de-la-vie-etudiante-et-de-l-insertion-professionnelle-ove--5418.kjsp?rh=services>

**Autres sources d'information :**

<http://univ-tlse2.fr>

<http://geo.univ-tlse2.fr/>

<http://blogs.univ-tlse2.fr/iup-projetsterritoires/>

<http://blogs.univ-tlse2.fr/master-vihate/>

<http://blogs.univ-tlse2.fr/master-transmob/>

**Lieu(x) de certification :**

Université Toulouse - Jean Jaurès - 5 allées Antonio Machado - 31058 Toulouse Cedex 9

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Toulouse

**Historique de la certification :**

Jusqu'en 2015, le parcours « Action locale et Projets de Territoires (APTER) » était enregistré sous la dénomination nationale Master Mention « Géographie et aménagement » Spécialité « Aménagement et projets de territoires ».

Jusqu'en 2015, le parcours « Transports et Mobilités (TRANSMOB) » était enregistré sous la dénomination nationale Master Mention « Géographie et aménagement » Spécialité « Villes et Territoires » Parcours « Transports, logistiques et environnement ».

Jusqu'en 2015, le parcours « Villes, Habitat et Transition Ecologique » était enregistré sous la dénomination nationale Master Mention « Géographie et aménagement » Spécialité « Villes et Territoires » Parcours « Villes, Habitat et Politiques d'Aménagement » et « Villes et Environnement ».

Changement de nom de l'«Université de Toulouse II - Le Mirail» en «Université Toulouse-II» conformément à l'article D 711-1 du code de l'Éducation (modifié par les décrets nos 2013-805 du 3 septembre 2013 et 2014-1038 du 11 septembre 2014).

Utilisation du nom d'usage «Université Toulouse - Jean Jaurès» selon le vote du Conseil d'Administration de l'Université Toulouse - II en date du 25 mars 2014.